



AVIS

SCHEMA REGIONAL BIOMASSE : LES CONDITIONS D'UNE RÉUSSITE

NOVEMBRE 2019



LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



PRÉAMBULE

L'utilisation de l'énergie issue de la Biomasse, alternative aux ressources fossiles, est déployée au niveau national avec la mise en oeuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone visant la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Celle-ci est déclinée et co-produite entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce Schéma Régional Biomasse sera alors prochainement soumis au vote du Conseil Régional.

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux.

L'investissement dans la Biomasse, qu'elle soit d'origine végétale ou animale, apporte des solutions au besoin de diversification énergétique lié au changement climatique et à la diminution des ressources fossiles.

Quels seront les enjeux des procédés de combustion et de méthanisation à l'échelle régionale ?

Il s'agit de définir une stratégie en Région concernant ces nouvelles formes d'énergie, en veillant à l'équilibre des différents usages de la Biomasse (alimentation humaine, alimentation animale, bois d'oeuvre...) et au respect de l'Environnement.

Le Groupe d'étude « Biomasse » s'est chargé, au nom du CESER, de construire un avis préalable à l'adoption du futur « Schéma Régional Biomasse » en mettant en exergue quatre points de vigilance, dont particulièrement la gestion durable des ressources forestières et des haies.

Nous espérons vivement que notre avis permettra au CESER d'être pleinement associé à la politique de gestion de l'énergie Biomasse en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS
—
2019-18



**PRÉSIDENT ET RAPPORTEUR
DU GROUPE D'ETUDE**

M. Georges EROME



SOMMAIRE

▶ INTRODUCTION	6
▶ LA FILIÈRE BIOMASSE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	8
▶ La combustion.....	9
▶ La méthanisation	9
▶ L'AVIS, LES PRÉCONISATIONS ET LES VIGILANCES DU CESER	10
Axe 1 La méthanisation.....	11
Axe 2 La combustion.....	13
Axe 3 Les préconisations communes	15
Axe 4 Les vigilances	16
▶ CONCLUSION.....	17
▶ DÉCLARATION DES GROUPES	23
▶ RÉSULTATS DES VOTES	31
▶ CONTACTS.....	39



INTRODUCTION

DEFINITION

Dans un contexte de changement climatique, l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie est l'une des pistes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le code de l'énergie retient la définition suivante de la biomasse :

« fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales issues de la terre et de la mer, de la sylviculture et des industries connexes, ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers. ».

Article L. 211-2, code de l'énergie

Les ressources en biomasse trouvent leur origine dans 6 secteurs :

1. L'agriculture
2. La forêt
3. Les industries du bois
4. La biomasse aquatique
5. Les déchets urbains
6. Les industries agro-alimentaires

CADRE

Afin de parvenir à une plus forte exploitation des ressources de biomasse pour produire de l'énergie dans des conditions respectueuses de l'environnement et des acteurs impliqués, une stratégie nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB) a été adoptée. Elle dispose d'une traduction à l'échelle régionale à travers le schéma régional biomasse (SRB).

Prévu par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, le SRB définit « des objectifs de développement de l'énergie biomasse »¹. Il est élaboré conjointement par l'Etat et le Conseil régional et il est révisé tous les 5 ans. Deux échéances sont fixées : 2035 et 2050, date à laquelle la France doit atteindre la neutralité carbone. Cet objectif de production d'énergie renouvelable est à atteindre, « **tout en préservant en priorité les autres filières de valorisation** »².

Le SRB doit s'intégrer dans un environnement plus global de réflexion sur l'énergie et la biomasse, avec notamment :

- la stratégie nationale bas carbone (SNBC)
- la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
- le plan régional de la forêt et du bois (PRFB),
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
- le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

ENJEUX

Compte tenu des engagements de la France en termes de neutralité carbone et d'une nécessaire indépendance énergétique, le développement de la production d'énergie à partir de la biomasse y contribue. Le schéma des flux d'énergie en Auvergne-Rhône-Alpes, annexé à l'avis, illustre et synthétise la situation actuelle en région.

¹ Article L.222-3-1, code de l'environnement.

² RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES et ADEME, *Schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 : résumé non technique*, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, p.1

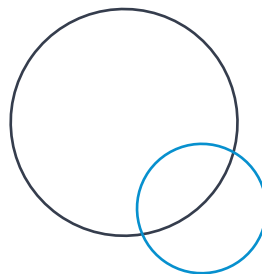
DÉMARCHE

Le SRB contient un rapport faisant l'état des lieux de la filière biomasse en région, ses enjeux et les perspectives ainsi qu'un document d'orientations. Il est complété par un résumé non technique (RNT).

Pour émettre son avis, le CESER s'est appuyé sur les différents documents relatifs au SRB :

- le SRB et son résumé non technique
- l'évaluation environnementale du SRB
- l'avis de l'autorité environnementale accompagné du courrier de réponse de l'Etat et du Conseil régional.

Il a également organisé plusieurs auditions d'acteurs du territoire pour pouvoir formuler ses observations.





LA FILIÈRE BIOMASSE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avant d'émettre son avis et des préconisations, le CESER souhaite dans cette première partie rappeler quelques éléments essentiels qui caractérisent la filière biomasse en Auvergne-Rhône-Alpes.

La biomasse régionale provient principalement de la sylviculture et de l'agriculture. Elle bénéficie de deux filières de valorisation :

1. La combustion

La combustion est une réaction chimique d'oxydation d'un corps avec dégagement de chaleur³.

Pour produire cette chaleur, trois combustibles sont utilisés et structurent la filière bois-énergie :

- la **plaquette** ou bois déchiqueté. La plaquette forestière est majoritairement utilisée dans les chaufferies collectives
- le **granulé**. Issu de la compression de sciure, il est utilisé principalement chez les particuliers.
- la **bûche**. Elle est brûlée chez les particuliers mais elle connaît une baisse de son nombre d'utilisateurs.

2. La méthanisation

« La méthanisation est un phénomène naturel qui, en l'absence d'oxygène, permet de dégrader un substrat (biodéchets, boues de stations d'épuration, effluents agricoles...) par des bactéries. Elle conduit à la production :

- D'un **biogaz**. Celui-ci est valorisé de trois façons différentes : sous forme de chaleur, en cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur) ou en injection sur le réseau de gaz après épuration.
- D'un **digestat** qui est, le plus souvent, épandu par les agriculteurs ».⁴

Les éléments ci-après donnent les principales caractéristiques de ces deux grandes filières de valorisation de la biomasse en Auvergne-Rhône-Alpes.

³ ADEME, GLOSSAIRE, URL : <https://www.ademe.fr/glossaire/>

⁴ CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, *Biodéchets : cap sur 2025*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, p. 16.

LA COMBUSTION

3 débouchés

- Production de chaleur, principalement
- Production de chaleur et d'électricité par cogénération
- Pyrogazéification⁵

Avantages et intérêts

- Baisse des émissions de CO₂ par un moindre recours aux énergies fossiles
- Développement économique local
- Indépendance énergétique

Chiffres clés

- Forêt : 35% du territoire régional, +0,5% par an
- 80% en forêt privée / 20% en forêt publique
- 60% de feuillus
- 0,9 millions de m³/an valorisés en énergie

Objectifs SRB

- 6 600 GWh supplémentaires à 2035
- 1,2 millions de m³/an supplémentaires

Source : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ADEME - *Schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 : résumé non technique*

LA MÉTHANISATION

4 débouchés

- En injection
- Carburant : bioGNV
- Cogénération
- Combustion dans une chaudière

Avantages et intérêts

- Baisse des émissions de CO₂ par un moindre recours aux énergies fossiles
- Développement économique local
- Indépendance énergétique
- Multiples utilisations : chaleur, électricité, carburant, injection
- Outil de traitement des déchets
- Autonomie en fertilisant et amendement agricole via le digestat

Chiffres clés

- 82 unités en 2017
- 75% en cogénération
- 1,5% de la production régionale d'énergies renouvelables

Objectifs SRB

- 5 550 GWh supplémentaires à 2035
- 75% des unités en injection

Source : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ADEME - *Schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 : résumé non technique*



⁵ Définition : procédé thermo-chimique, permettant de produire un combustible gazeux, appelé syngas, à partir de matière organique. Ce syngas est composé principalement de méthane, d'hydrogène, de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone. Source : ADEME, GrDF et GRT gaz, *Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ?*, ADEME, 2018, p. 79



L'AVIS, LES PRÉCONISATIONS ET LES VIGILANCES DU CESER

Le CESER partage les objectifs du SRB et émet un **avis favorable sous réserve** de prendre en compte les préconisations et les vigilances indiquées ci-après.

Présentation des axes

- ▶ Axe 1 LA METHANISATION
- ▶ Axe 2 LA COMBUSTION
- ▶ Axe 3 LES PRECONISATIONS COMMUNES
- ▶ Axe 4 LES VIGILANCES



LES PRÉCONISATIONS ET LES VIGILANCES DU CESER

AXE 1

LA METHANISATION

Les objectifs du SRB en matière de développement de la méthanisation en Auvergne-Rhône-Alpes se révèlent ambitieux. Le CESER, dans le cadre de sa contribution sur les biodéchets en 2017, avait formulé trois points de vigilance pour le développement de la méthanisation dans le territoire régional. Ces trois éléments s'appliquent également dans le cadre du SRB et le CESER tient à les rappeler :

1/ Une réflexion territoriale prenant en compte les spécificités locales est indispensable [...].

2/ [...], la qualité des intrants injectés dans les méthaniseurs doit être irréprochable pour produire un digestat de qualité.

3/ La clarification des règles, notamment concernant l'agrément sanitaire, est indispensable pour diminuer les incertitudes pour les porteurs de projets.⁶

A partir de ces premiers constats,

► Préconisation 1 :

CONCEVOIR UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DEDIE AU SUIVI DES INTRANTS

Le CESER note que la hiérarchisation des usages des matières agricoles est nécessaire. Dans le SRB, il est, à plusieurs reprises, rappelé que l'alimentaire et la nourriture des animaux sont prioritaires.

Dans ce contexte, il est nécessaire de concevoir un système de contrôle dédié au suivi des intrants. Ce contrôle prendra en compte notamment la nature, le volume, le poids et la qualité des intrants. Un contrôle aléatoire par les services de l'Etat sera effectué, pour éviter toute dérive.

Porteur de projet : l'Etat

► Préconisation 2 :

DÉFINIR CLAIREMENT LE PÉRIMÈTRE D'APPROVISIONNEMENT DE CHAQUE METHANISEUR

Avec le changement climatique et ses conséquences, les conflits d'usages entre les différentes formes de valorisation risquent d'augmenter. Le périmètre d'approvisionnement du méthaniseur doit se mesurer au-delà des seules capacités d'approvisionnement des adhérents et concepteurs de l'installation. Il doit être analysé à l'échelle du territoire afin d'éviter les conflits d'usages. Par exemple, le sorgho, cultivé comme une culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE), ne doit pas être méthanisé en cas de déficit fourrager lié à un événement climatique (sécheresse, grêle...). Les ressources produites doivent être mises obligatoirement à disposition des éleveurs.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

⁶ CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, *Biodéchets : cap sur 2025*, op. cit. p. 18.

► *Préconisation 3 :*

CIBLER LE FINANCEMENT PUBLIC SUR LES PROJETS LES PLUS PERFORMANTS

Le rapport met en avant le faible rendement des méthaniseurs en co-génération, surtout en l'absence de récupération de chaleur :

- Rendement de 45% en co-génération
- Rendement de 80% en co-génération avec récupération de chaleur
- Rendement de 97% en injection dans le réseau de gaz.

Le CESER préconise donc que soit limité le financement public aux projets les plus performants sur le plan énergétique.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

► *Préconisation 4 :*

ÉLARGIR LE GISEMENT DES INTRANTS AUX BIODÉCHETS ISSUS D'UN TRI INDUSTRIEL À HAUTE PERFORMANCE SUR ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES

Le SRB envisage d'utiliser seulement les biodéchets récupérés en collecte sélective comme intrants d'un méthaniseur.

Le CESER demande d'élargir le gisement d'intrants aux biodéchets issus d'un tri industriel à haute performance sur ordures ménagères brutes, après justification de qualité de la matière organique.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional



AXE 2

LA COMBUSTION

Le premier usage économique de la forêt est le bois d'œuvre. L'utilisation des produits secondaires qui peuvent découler de ce premier usage est tout à fait pertinente pour la mise en place d'une filière bois énergie. La production de chaleur à partir de la biomasse forestière est conditionnée à la récolte de bois d'œuvre. Quant au bois hors forêt, c'est une filière émergente qui aura peu d'impact sur les objectifs du schéma régional biomasse.

A partir de ces premières observations,

► *Préconisation 5 :*
**DÉPLOYER DES CONTRÔLES RÉGULIERS ET ALÉATOIRES
DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES**

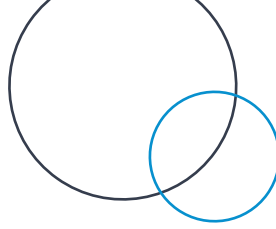
Le chauffage au bois, dans de mauvaises conditions, est responsable d'une partie de la pollution atmosphérique. Dans le cadre d'une amélioration de la qualité de l'air, des équipements, en particulier des filtres, permettent de réduire les rejets. Le CESER préconise de réaliser des contrôles réguliers et aléatoires sur toutes les chaufferies afin de détecter d'éventuels dépassements de normes.

Porteur de projet : l'Etat

► *Préconisation 6 :*
**DÉDIER DES FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES MI-
CRO-PROJETS**

Au-delà des chaufferies collectives de taille importante, des micro-projets se développent en milieu rural. Ils permettent d'accompagner ces territoires dans la transition énergétique et ils génèrent des emplois locaux. Le CESER préconise de dédier un financement spécifique pour ses micro-projets qui apportent une valeur ajoutée importante aux territoires à faible densité démographique.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional



► *Préconisation 7 :*

ACCENTUER L'ANIMATION AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Les objectifs de mobilisation des ressources forestières sont ambitieux d'ici 2035. Par exemple, selon le résumé non technique, le SRB prévoit de mobiliser 1 200 000 m³ supplémentaires pour le bois forestier. Or, l'une des caractéristiques de la forêt française est son morcellement entre de multiples propriétaires privés. Pour favoriser la gestion de la forêt et les bonnes pratiques, il est nécessaire d'inciter au regroupement des propriétaires. Il est donc indispensable de renforcer l'animation dans leur direction.

Porteurs de projet : l'Etat, le Conseil régional, les acteurs de la filière bois énergie, les structures intercommunales, les parcs naturels régionaux

► *Préconisation 8 :*

ANIMER ET SOUTENIR LA CRÉATION DE CHAUFFERIES ET DE RÉSEAUX COLLECTIFS

Le développement de volumes supplémentaires est attribué à la mise en place de chaufferies collectives. Les installations de chaufferies et de réseaux de chaleur sont actuellement insuffisantes et ne permettent pas la structuration de la filière bois énergie. Le CESER préconise de renforcer l'animation et le soutien aux chaufferies et aux réseaux collectifs, dans les zones non desservies par des réseaux de gaz naturel.

Porteurs de projet : l'Etat, le Conseil régional, les acteurs de la filière bois énergie



AXE 3

LES PRECONISATIONS COMMUNES

► Préconisation 9 :

DILIGENTER UNE ÉTUDE PROSPECTIVE POUR ANALYSER LES ÉVOLUTIONS DE L'AGRICULTURE ET DE LA SYLVICULTURE

Dans la synthèse de son avis, l'autorité environnementale souligne que le SRB « n'aborde pas les questions de prospective de l'agriculture de la région en lien avec les besoins de biomasse ni les incidences sur le cycle du carbone »⁷. Elle demande « d'envisager un travail de prospective sur l'avenir de l'agriculture »⁸.

En conséquence, le CESER soutient cette remarque de l'autorité environnementale et demande que ladite étude soit étendue à la sylviculture, en intégrant le contexte du changement climatique et l'évolution des pratiques agricoles.

Porteurs de projet : la chambre régionale d'agriculture, instituts de recherche, DRAAF, ONF, PNR, CRPF...

► Préconisation 10 :

METTRE EN PLACE DES FORMATIONS POUR CES NOUVEAUX MÉTIERS

Il faut créer des formations dédiées à ces nouvelles filières de méthanisation et de chaufferies biomasse (installation, maintenance, entretien et contrôle par exemple) et structurer les emplois qui en découleront.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

► Préconisation 11 :

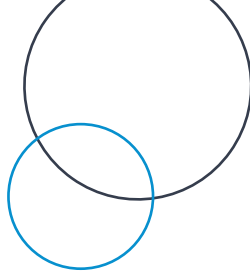
DÉVELOPPER LES FILIÈRES INDUSTRIELLES DES BIENS D'ÉQUIPEMENT

Des objectifs ambitieux sont affichés. Par conséquent, le CESER demande la mobilisation des acteurs publics et économiques afin de mettre en place les filières industrielles d'équipements dans les secteurs concernés.

Porteurs de projet : agence régionale de développement

⁷ AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, *Avis délibéré de l'autorité environnementale sur le schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023*, Autorité environnementale, 2019, p.3.

⁸ *Ibid.*, p.3



AXE 4

LES VIGILANCES

Dans un contexte d'urgence climatique, une attention accrue doit être portée dans la gestion durable des forêts et des haies, premier refuge de la biodiversité terrestre. La prise en compte de l'approvisionnement des ressources, du retour aux sols sous forme de digestat et le respect de distances raisonnables d'approvisionnement sont primordiales, comme gages de sécurité écologique et d'acceptation citoyenne.

► **Vigilance 1 :** **SITES NATURA 2000 : ASSURER UNE SURVEILLANCE PARTICULIÈRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SRB**

Les sites Natura 2000 font l'objet d'une protection spécifique du fait de la richesse de leur patrimoine. Le CESER formule une vigilance pour ces sites : ils doivent bénéficier d'une surveillance particulière dans la mise en œuvre du SRB.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

► **Vigilance 2 :** **LIMITER L'EXPLOITATION DES HAIES À LEUR ENTRETIEN**

Dans le cadre de la valorisation de la biomasse sous forme de combustion, le SRB envisage de mobiliser, d'ici 2035, 75% des volumes disponibles supplémentaires du bois hors forêt (peuplier, haies, bosquet)⁹. Les haies jouent un rôle important : refuge de biodiversité, brise-vent, retenue des terres, écoulement pluvial... Compte tenu de leurs rôles et de leur diminution drastique, le CESER demande que l'exploitation des haies se limite à leur entretien pour préserver leur rôle premier de corridor écologique.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

► **Vigilance 3 :** **RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCEPTABILITÉ DES PROJETS**

Le CESER tient à souligner l'importance de la notion d'acceptabilité de la part des populations afin de développer, dans de bonnes conditions, l'énergie issue de la biomasse. L'acceptabilité concerne, par exemple, l'épandage de digestats, les installations de méthanisation ou bien les grandes chaufferies. Les actions de communication et de sensibilisation prévues dans le plan d'actions ne sont pas à négliger pour la réussite des projets et doivent être renforcées dans un souci de dialogue territorial.

Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

► **Vigilance 4 :** **SURVEILLER L'ÉVOLUTION DU BOISEMENT**

La substitution des feuillus par des résineux pose des problèmes de biodiversité, de gestion de l'eau et de captation du CO₂.

Compte tenu des évolutions du climat et des prévisions annoncées, les risques sont renforcés. En conséquence, le CESER insiste sur cette vigilance particulière.

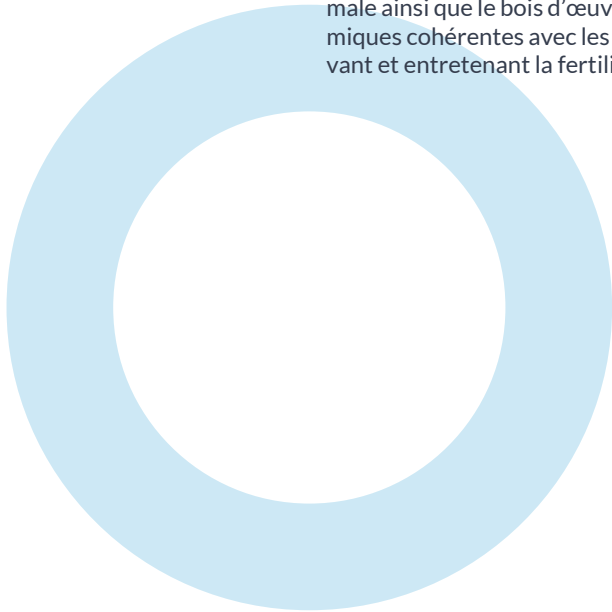
Porteurs de projet : l'Etat et le Conseil régional

⁹ RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES et ADEME, *Schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 : résumé non technique, op. cit.*

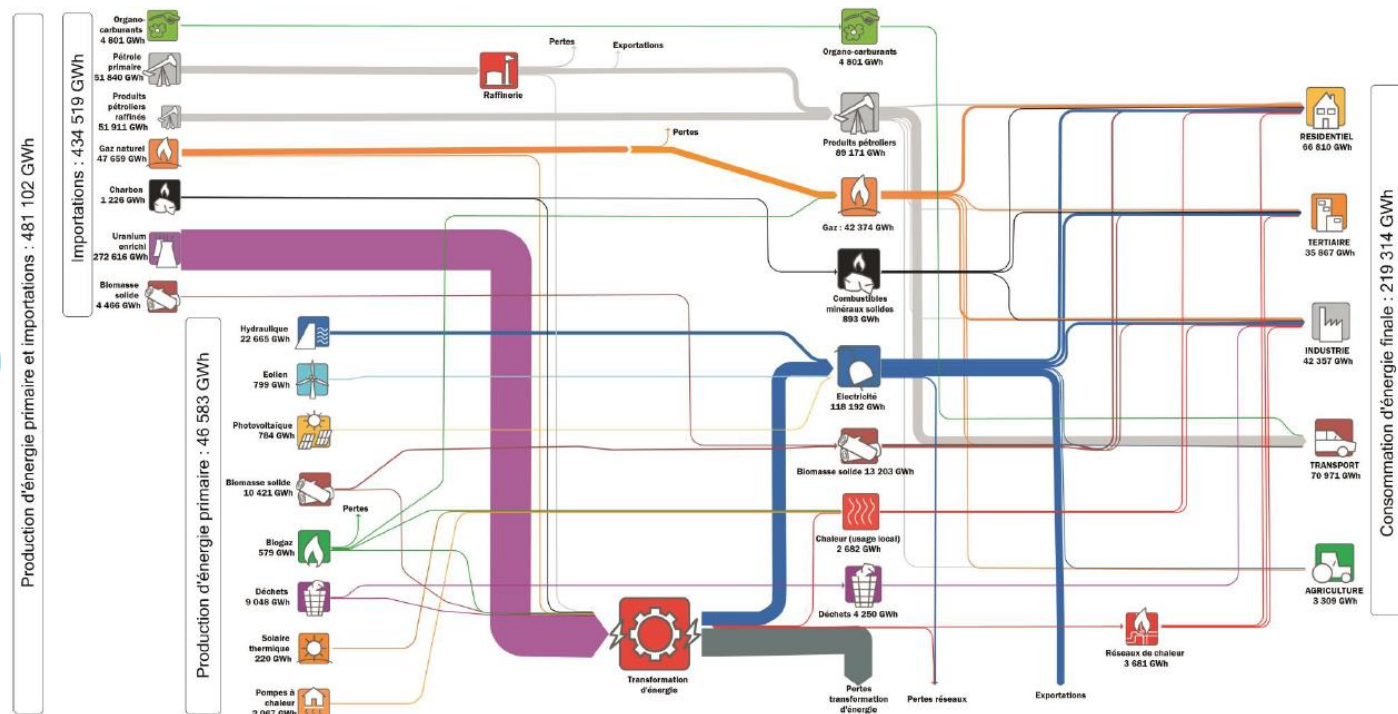


CONCLUSION

Le CESER est évidemment favorable à la valorisation énergétique de la biomasse. Il attire, toutefois, l'attention sur le respect des premiers objectifs de l'agriculture et de la sylviculture (l'alimentation humaine et animale ainsi que le bois d'œuvre). Le CESER souhaite des pratiques agronomiques cohérentes avec les objectifs climatiques de notre région, préservant et entretenant la fertilité des sols tout en respectant la biodiversité.



Flux d'énergie en Auvergne-Rhône-Alpes (année 2015) : approvisionnement, transformation et consommation



Source : OREGES - Flux d'énergie en Auvergne-Rhône-Alpes (année 2015) : approvisionnement, transformation et consommation, OREGES, 2017



BIBLIOGRAPHIE

- **ADEME, GRDF ET GRT GAZ** - *Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ?*, ADEME, 2018, 281 p.
- **AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE** - *Avis délibéré de l'autorité environnementale sur le schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023*, Autorité environnementale, 2019, 27 p.
- **CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** - *Biodéchets : cap sur 2025*, CESER Auvergne-Rhône-Alpes, 2017, 63 p.
- **OREGES** - *Flux d'énergie en Auvergne-Rhône-Alpes (année 2015) : approvisionnement, transformation et consommation*, OREGES, 2017. URL : <http://oreges.auvergnerhonealpes.fr/fr/bilans-analyses/les-flux-denergie.html>. Consulté le 26 septembre 2019.
- **RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET ADEME** - *Schéma régional biomasse de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2023 : résumé non technique*, Région Auvergne-Rhône-Alpes et Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 2019, [14] p.

SITES INTERNET :

- **ADEME** - *Glossaire*, URL : <https://www.ademe.fr/glossaire/>
- **LÉGIFRANCE** - *Légifrance*, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/>



GLOSSAIRE

CO₂ : dioxyde de carbone

CRPF : centre régional de la propriété forestière

DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

ONF : office national des forêts

PNR : parc naturel régional

PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie

PRPGD : plan régional de prévention et de gestion des déchets

RNT : résumé non technique

SNBC : stratégie nationale bas carbone

SNMB : stratégie nationale de mobilisation de la biomasse

SRB : schéma régional biomasse

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TECV : transition énergétique pour la croissance verte



CONTRIBUTEURS

► Georges EROME

Président du Groupe d'étude « Schéma régional Biomasse »

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des présidents

COLLÈGE 1*

- GUINAND Jean (Conf. Paysanne)
- LAMIRAND Georges (Coord. Rurale)
- REYNIER Frédéric (FF Bâtiment)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)

COLLÈGE 2*

- FAURE Philippe (CGT)
- GUILLOT Daniel (CFDT)
- MORISSE François (CFDT)
- MUSSET Sophie (UNSA)

COLLÈGE 3 ET 4*

- BARATAY Denis (Pers. Qualifiée)
- BAREAU Anne-Marie (Filière bois)
- DOYELLE Manon (Pers. Qualifiée)
- GUIEAU Willy (PQ Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

REMERCIEMENTS

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

ABEL Jean-David, Vice-Président de France Nature Environnement, Membre du CESE

BERNARD Cécile, Responsable de service "Programmation et Etudes", Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

BERTHET Jean-Louis

BLETON Bruno, Responsable service forêt, Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc

BRESSON Olivier, Délégué Territoires Auvergne-Rhône-Alpes, Direction Clients Territoires Sud-Est

CATRAIN Lionel, Chargé de mission, Direction de l'Energie et de l'Environnement, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

CHARREYRE Fabien, Dirigeant Groupe Vacher Polignac

COCHET Gilbert, Spécialiste biodiversité

DELTOMBE Martin, Chargé de mission "Bois Energie", Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

FOURNIER Eric, Vice-Président délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux parcs naturels régionaux, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

FRANCOIS Yves, Elu à la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

GARDONI Cédric, Gérant, SARL Agri Service Environnement

JULLIAN Arnaud, Chargé de mission "Agriculture et développement rural", Secrétariat général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes

KREMER-COCHET Béatrice, Vice-Présidente, Association Forêts Sauvages

LEFEBVRE Olivier, Responsable du site Terragr'Eau

MAUDOU Thierry, Délégué développement Biométhane et GNV, GrDF

MESUROLLE Christine, Directrice Adjointe du SGAR Auvergne-Rhône-Alpes

SABATIER René, Responsable Drôme-Ardèche, Centre régional de la propriété Forestière (CRPF)

SAUZET Jean-Paul, Conseiller Energie et Climat, Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

VEYRAT Jean-Marc

VILLEVIEILLE Jacques, ERE 43

DÉCLARATION DES GROUPES

► INTERVENTION DE JEAN GUINAND, AU NOM DE LA CONFEDERATION PAYSANNE

Mr le Président, chers collègues

La confédération paysanne soutient les conclusions de l'avis et nous le voterons.

Je voudrais revenir sur quelques points du SRB qui nous ont questionnés tout au long de l'écriture de ce rapport.

Le modèle agricole est interrogé dès le début du processus, En effet le digestat issu de la méthanisation est, sauf cas rarissime, exclu de l'utilisation en agriculture bio. Alors que la Région s'appuie beaucoup sur l'image d'une agriculture locale et bio, alors que beaucoup d'effort sont faits pour la transformation des pratiques, ce schéma s'inscrit dans un processus de concentration de l'élevage, dans une spécialisation et un agrandissement des fermes. En effet, les meilleurs résultats de la méthanisation seront obtenus si nous avons des élevages intensifs et hors sol, dans une région où les surfaces sont disponibles pour avoir suffisamment de cultures intermédiaires et ce, là ou une colonne de gaz est présente. Dans tous les autres cas le conflit d'usage est prégnant. L'avis présenté insiste sur l'indispensable contrôle des intrants pour essayer d'éviter la concurrence entre la nourriture des animaux et celle du méthaniseur.

Là je ne parle que de la nourriture des animaux, la loi a prévu un seuil de 15% (mais c'est déjà 15%) de cultures principales pouvant servir à l'alimentation d'un méthaniseur. Si des contrôles stricts ne sont pas mis en place on peut craindre toutes les dérives. Quand on aura fait un investissement de plusieurs millions d'euros, le laissera-t-on à l'arrêt si l'élevage disparaît, si une sécheresse comme celle que nous vivons ces dernières années nécessite la mobilisation de la nourriture pour les animaux.

Entre nourrir les hommes, les animaux et la fourniture de bio-gaz il faudra choisir.

Hiérarchisation de l'approvisionnement et contrôle sont donc indispensables pour accompagner ce plan.

Ce n'est pas ce modèle agricole que nous défendons, nous à la Confédération paysanne, et nous formulons le regret que dans ce schéma rien ou presque ne soit dit sur la micro méthanisation, Processus pas encore tout à fait mature, qui consiste, à l'échelle d'une ferme ou 2 maximum, à mettre en place une production de gaz stocké sur place et dans des cuves adaptées, destinée à l'usage de la ou des fermes pour leurs besoins propres, tracteurs, automoteurs et tous usages de mobilité, de motricité et de chauffage, voire une distribution locale. Il est du devoir des régions de financer de la R et D pour ce genre de développement local ne demandant pas de grosses infrastructures.

Le schéma se contente de décrire le processus de méthanisation comme si tout un chacun pouvait s'improviser producteur d'une énergie complexe, Rien n'est dit sur la formation à mettre en place, sur la construction de ces métiers de maintenance. Là aussi le ceser pointe cette carence.

Pour revenir à l'agriculture, grandes sont aussi nos inquiétudes sur les cultures intermédiaires à vocation énergétique. Titre pompeux qui désigne une culture qui s'insère entre deux cultures principales. Exemple un sorgho, mis en place en juin, après la récolte d'un orge d'hiver et avant un seigle semé en novembre pour une culture d'été ou bien un seigle semé en octobre après un maïs, qui captera les nitrates en période hivernale et qui sera suivi au printemps d'un nouveau maïs. Avec cet exemple on voit tout de suite la dérive d'un système qui aura du mal à définir la culture principale. Le maïs s'insérant entre un Ray-Gras et un blé ne peut-il pas être considéré comme une culture intermédiaire, sachant que le pouvoir méthanogène du maïs est bien supérieur à toute autre matière.

Le modèle allemand est d'ailleurs basé là-dessus.

Vous le voyez, chers collègues, si la méthanisation est une bonne idée, elle risque vite de n'être qu'une fausse bonne idée. Et si le mix énergétique est la seule solution actuelle pour une transition, la part de Gwh produite par la méthanisation est presque epsilon par rapport aux besoins actuels.

Sur ce point, permettez moi d'ouvrir une parenthèse, chers collègues.

(Le tableau produit par le Ceser, en annexe pas très facile à lire, je vous le concède est parlant : sur une consommation de 481100 Gwh en 2015 en Auvergne-Rhône-Alpes, 580 Gwh provenaient de la méthanisation, l'ambition du SRB est de produire 5550 GWh de plus en 2035 par ce moyen)

Je referme la parenthèse.

Au travers de ce dossier, ce sont bien nos modes de vie, nos pratiques, nos déplacements et notre alimentation qui sont questionnés, Nous avons sans doute plus à gagner en économisant drastiquement l'énergie qu'en courant après de nouvelles idées qui s'avèrent parfois moins géniales qu'on l'imagine.

Alors oui, si nous voterons cet avis, c'est en interrogeant les décideurs sur la recherche de vraies solutions et non en essayant de trouver des alternatives pour ne pas remettre en cause notre développement et nos façons de vivre.

Je vous remercie de votre attention.

■ INTERVENTION DE FRANCOIS MORISSE, AU NOM DE LA CFTD, DE LA CFTC ET DE L'UNSA

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les vice présidents du CESER, Monsieur le Président du groupe d'études, cher Georges,

Chers-ères amis-ies, chers-ères collègues...

Tout d'abord, nos organisations tiennent à souligner la qualité des travaux réalisés par ce groupe de travail. Des séances ponctuées par des interventions de qualité avec un haut niveau d'expertise, des visites de terrain toutes très enrichissantes mais aussi une qualité d'écoute et de débat facilités par un président qui a joué pleinement son rôle en favorisant la co-construction.

En août 2015, les objectifs de la politique énergétique ont été inscrits dans la Loi relative à la

Transition Energétique pour la Croissance Verte. Cette loi a instauré deux outils de pilotage qui constituent la stratégie nationale pour l'énergie et le climat :

- La Stratégie Nationale Bas Carbone qui décrit la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre et atténuer le changement climatique.
- La Programmation Pluriannuelle de l'Energie qui fixe les priorités d'investissements pour l'ensemble des formes d'énergie.

La première révision de 2018 a donné lieu à un débat public national suivi d'un projet de stratégie pour l'énergie et le climat qui sera soumis à l'avis du Conseil Supérieur de l'Energie. En outre, à la suite de la crise des « Gilets Jaunes », le gouvernement a souhaité un « grand débat national » dont la transition écologique est l'un des quatre thèmes. La stratégie nationale pour l'énergie et le climat devrait être définitivement adoptée par décret après ce débat.

La principale proposition porte sur le remplacement de l'objectif de division par quatre des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 1990 et 2050, par celui de la neutralité carbone dès 2050. Il s'agira de ne pas émettre plus de gaz à effet de serre (GES) qu'il n'est possible d'en absorber par les puits de carbone naturels (forêts par exemple) ou artificiels. La neutralité carbone en 2050 nécessitera donc des mesures fortes et rapides dans tous les secteurs.

L'une des premières conséquences est d'imposer une réduction forte des consommations d'énergie en développant l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, c'est-à-dire un changement des modes de consommation...

Cela impose de pratiquement supprimer la consommation d'énergies fossiles en 2050 afin de ne plus émettre de Gaz à Effet de Serre sur le territoire français.

Le gaz naturel devra progressivement être remplacé par du gaz d'origine renouvelable pour tenir le cap de la neutralité carbone. La PPE table sur un objectif de 10% de gaz renouvelable dans la consommation de gaz en 2030. La production de biogaz devrait être multipliée par cinq en 2028 par rapport à 2017.

La CFDT, la CFTC et l'UNSA soutiennent le développement de la filière biogaz car elle se substitue à de l'importation d'énergie et peut créer de nombreux emplois dans les territoires. Il faut créer des centres de formation dédiés à cette nouvelle filière, et structurer les emplois qui en découleront. Cette question portée par nos organisations a été prise en compte par la préconisation 10.

La nouvelle PPE prévoit de baisser de 10 à 7 % la part de biogaz dans la consommation totale de gaz en 2030. Pourtant, les acteurs de la filière portaient un objectif de 30 % de biométhane injecté en 2030...


Cette baisse est la plus rapide demandée à une filière ENR. La trajectoire des volumes de biogaz injectés est en deçà de la précédente PPE.

Pour autant, nous émettons des réserves face à la pression à la baisse des coûts de production imposée par le gouvernement...

L'Etat conditionne le développement du gaz vert à une baisse des coûts de production de 30 % en cinq ans. Objectif difficile à réaliser, qui risque de mettre un coup d'arrêt au démarrage de la filière et de ne pas permettre aux projets agricoles et territoriaux de se développer durablement.

Nous préconisons la mise en œuvre de pratiques agronomiques cohérentes avec les objectifs climatiques de notre région, préservant et entretenant la fertilité des sols tout en respectant la biodiversité.

GRDF l'opérateur distributeur de gaz a lancé une dizaine de programmes d'innovation pour baisser les coûts et près de 600 projets de biométhane sont actuellement en file d'attente des gestionnaires de réseaux, soit une capacité de 12 TWh, une projection au-delà des objectifs de la PPE. Ainsi l'association France gaz renouvelables souhaite que l'objectif de 6 TWh d'injection en 2023 soit revu à la hausse" puisque la précédente PPE fixait 8 TWh.



La consommation de gaz devrait baisser de 19% d'ici 2028, en raison des gains d'efficacité énergétique dans le bâtiment et de la concurrence d'autres formes d'énergie. Toutefois, cette décroissance devrait être en partie compensée par le développement des usages du Gaz Naturel Véhicule (GNV) dans les transports collectifs et de marchandises.

La CFDT, la CFTC et l'UNSA considèrent que le gaz a un rôle à jouer dans la mobilité du futur. Nos organisations sont favorables à la constitution d'une filière GNV et bioGNV.

En 2050, la France pourrait être autonome en gaz en produisant 100 % de ses besoins à partir de ressources renouvelables, selon une étude présentée par l'Ademe, GRDF et GRTgaz ... (équivalent pour le gaz de ce que sont respectivement ENEDIS et RTE dans le domaine de la distribution électrique).

La mise en œuvre du SRADDET et du schéma régional biomasse est une réelle opportunité pour réaliser dans notre région un schéma régional de bio-économie. Ce schéma serait accompagné d'un plan d'actions construit avec l'ensemble des acteurs et d'outils permettant d'apprécier la durabilité des projets à l'échelle d'un territoire. Des expérimentations sur des territoires ciblés ayant un « potentiel bio-économique » devraient être développées.

La CFDT encourage vivement le CESER à se saisir de cette question du développement de la bio-économie durable et à l'intégrer dans son analyse du SRADDET de notre région.

Sur l'axe 2 dédié à la combustion :

Nos organisations considèrent qu'il est inconcevable d'implanter des chaufferies biomasse dans des zones qui ont déjà bénéficié d'importantes subventions publiques, pour être desservies en gaz naturel, car prochainement une partie de ces réseaux véhiculeront du biogaz. Les chaufferies biomasse sont légitimes sur des zones non desservies par des réseaux, les subventions sont à notre point de vue mieux réparties. Cela se traduit dans la préconisation 8.

La CFDT, la CFTC et l'UNSA souhaitent également que les chaufferies soient alimentées principalement par de la biomasse locale, régionale, car actuellement la filière bois, censée les alimenter en matières premières, est absente. L'exploitation forestière dans de nombreux départements de notre région balbutie, et des importations massives de bois sont effectuées. Le bénéfice de l'impact écologique est alors anéanti par les transports, et certaines chaufferies comblent ce déficit par l'utilisation exagérée d'autres sources d'alimentation (fioul, gaz, ...). La préconisation 7 reprend pour partie cette préoccupation.

Comme pour l'axe 1, La CFDT, la CFTC et l'UNSA soutient le développement de la filière combustion qui se substitue à de l'importation d'énergie et qui peut créer de nombreux emplois dans les territoires. Il faut créer des centres de formation dédiés à cette nouvelle filière, et structurer les emplois qui en découleront.

La CFDT, la CFTC et l'UNSA demandent à ce qu'une norme régitte une politique d'entretien et de maintenance des chaufferies, les garanties de rejets normés sont rarement pérennes, des déviations pour améliorer la qualité ont été relevées (rejet de dioxine par exemple), nous n'accordons pas un blanc-seing aux sociétés qui gèrent ces systèmes, car le financier fait partie de leur priorité.

Nous tenons à souligner la formulation de cet avis qui met en exergue 4 vigilances. Ces vigilances partagées soulignent notamment la nécessité de préserver la biodiversité tout comme la nécessité de favoriser l'acceptabilité des projets en particulier en matière de dialogue territorial. A cet effet la proposition du rapporteur du CESE sur ce dossier de créer un comité régional biomasse comprenant les différents acteurs dont les représentants des salariés nous semble pertinente.

Cet avis positif que nous soutenons vous l'aurez compris est donc conditionné à la prise en compte de ces vigilances. Nous souhaiterions entendre les représentants de l'exécutif régional qui a saisi notre institution représentant la société civile organisée sur ces vigilances. Notre pays, notre région possèdent des atouts pour réussir : des ressources naturelles, un savoir-faire et une expertise dans tous les secteurs de l'énergie. Enfin, cette transition devra impérativement garder à l'esprit la nécessité de préserver la justice sociale, le pouvoir d'achat des citoyens, notamment des plus modestes, de réduire la précarité énergétique.

Nous tenons à cette occasion à remercier Elodie Rosset qui a particulièrement contribué à la qualité de la rédaction de cet avis et qui, je crois, poursuit sa carrière en effectuant une mobilité au sein de l'institution régionale.

► INTERVENTION DE PHILIPPE FAURE, AU NOM DE LA CGT

Notre organisation partage les remarques relatives au cadre dans lequel cette contribution a été élaborée : une construction qui s'est appuyée sur des auditions et des visites enrichissantes, un président qui a permis l'expression de la diversité des points de vue et une chargée de mission qui a su les mettre en valeur. Un regret toutefois, lié au relatif effacement de la filière bois, reflet d'une structuration moins aboutie pour lui permettre un lobbying plus actif.

La Loi relative à la Transition Énergétique d'Août 2015 se fixait comme objectif 2050 une réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990.

La première révision de 2018 va intervenir dans un contexte différent :

- Les gaz à effets de serre continuent de progresser et la capacité à maintenir la hausse des températures dans des niveaux acceptables s'éloigne.
- La nouvelle administration américaine, suivie par d'autres, tourne le dos à ces objectifs
- La question des inégalités environnementales s'est invitée au débat. En France, avec le mouvement des « gilets jaunes »

Dans ce cadre, la principale proposition du nouveau projet de loi Énergie-Climat porte sur le remplacement de l'objectif de division par quatre des émissions de Gaz à Effet de Serre entre 1990 et 2050, par celui de la neutralité carbone dès 2050.

Un nouvel objectif plus ambitieux s'il est interprété comme la nécessité d'obtenir une division par huit des émissions de gaz à effet de serre. Mais, que différentes organisations environnementales demandent d'encadrer plus fortement, notamment entre objectif de réduction et objectif de compensation d'une part, et par la mise en place de jalons intermédiaires d'autre part.

Avant de se pencher sur la contribution possible des « énergies alternatives », dont l'utilisation de la biomasse, à cet objectif, il est nécessaire de rappeler que l'un des premiers moyens pour l'atteindre est le développement de l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. Cela passe par la mise en place de politique plus volontariste autour de la réforme de la fiscalité, de la réorientation de la recherche publique, de la rénovation thermique des bâtiments et de développement du ferroviaire, de développement des circuits courts et de la relocalisation d'activité industrielles.

Rappelons aussi que nous identifions l'énergie comme un produit de première nécessité. Et que plus de 400 000 ménages supplémentaires seraient susceptibles de basculer dans la précarité énergétique en cas de hausse de 10% du prix de l'énergie. La transition engagée ne peut s'envisager sans une politique publique structurante, s'appuyant sur ses propres moyens de production.

L'utilisation de la biomasse comme source d'énergie est l'une des pistes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une stratégie nationale a été adoptée qui doit se décliner à l'échelle régionale à travers le schéma régional biomasse (SRB), objet du présent avis.

Nous soutenons les projets de développement prévus autour de la méthanisation et du bois-énergie dans le Schéma Régional Biomasse. Les préconisations, formulées dans l'avis du Ceser, nous semblent définir les conditions d'un déploiement réussi sur le plan des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux :

- au travers de la mise en place de normes de fonctionnement de ces installations et des moyens de contrôle de celles-ci, au niveau de leur approvisionnement (et notamment le respect de la hiérarchie des usages principalement pour la méthanisation et de l'origine « locale » de ceux-ci) ainsi qu'au cours de leur fonctionnement (principalement pour les chaufferies bois).

- au travers des enjeux d'emplois associés, avec la mise en place des formations à ces nouveaux métiers de l'installation, du fonctionnement, de la maintenance et du contrôle de ces installations. L'enjeu de favoriser une offre locale sur ces équipements est aussi pointée et serait une contribution à la « transition industrielle ».
- au travers du renforcement du dialogue social, qu'il soit « immédiat et territorial » au plus près des installations existantes ou à réaliser ou sur une échelle plus longue et plus large, dans le cadre de démarches de prospective sur les orientations de l'agriculture et de la sylviculture face aux changements climatiques et pour déployer un système alimentaire durable.¹⁰

Alors que l'exécutif régional travaille à la mise en œuvre du SRADDET et du schéma régional biomasse, il nous paraît opportun que la Région se saisisse de ces travaux pour porter une attention aux usages non-énergétiques de la biomasse dans notre région, notamment afin d'évaluer le potentiel de développement de matériaux biosourcés, en s'appuyant sur la présence en région de quelques acteurs majeurs.

La CGT votera cet avis. Nous serons sensibles à l'attention qui sera apportée aux préconisations effectuées et aux points de vigilance soulevés et souhaiterions entendre, en retour, les représentants de l'exécutif régional sur cette saisine.

Elodie Rosset ayant fait valoir son droit à mobilité, quittera le Ceser fin novembre. Nous souhaitons qu'elle trouve, dans ses nouvelles fonctions, un cadre pour exprimer toutes les qualités dont elle a su faire preuve au sein de notre assemblée.

► INTERVENTION D'AURELIE DESSEIN, PERSONNALITE QUALIFIEE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Président, Cher.e.s collègues

Le Projet d'avis « Schéma régional biomasse : les conditions d'une réussite » s'inscrit dans une volonté du CESER de répondre de manière intégrée à des enjeux sociétaux d'indépendance énergétique, de changement climatique, de préservation des ressources, et plus globalement, de préservation de notre environnement.

Ce sujet de l'exploitation de la Biomasse, puisque c'est bien d'une vision d'exploitation qu'il s'agit dans le cas présent, peut occasionner d'importants impacts environnementaux qu'il convient de souligner.

Le développement de la "bioéconomie" et de l'utilisation de la biomasse inquiète de façon générale, étant donné que dans le Plan d'action national qui a suivi l'adoption de la Stratégie française de bioéconomie, l'accent a été mis sur le développement, les opportunités, la croissance permise par ce secteur au détriment d'une approche rationnelle des possibilités et des limites des ressources, des risques d'impacts sur la biodiversité, des modalités de gestion des conflits d'usages/compétition sur les ressources.

En conséquence, on constate que dans les appels à projets de l'Etat pour la bioéconomie (Ademe-PIA), qui concernent toute la biomasse dont la forêt, mais aussi les matières d'origine agricole, la biomasse marine ainsi que les biodéchets, la conditionnalité environnementale/écologique est très faible.

La question est celle d'une gestion globale – protectrice - renouvelable des ressources, problématique aujourd'hui car les différentes stratégies bioéconomie – biomasse – biodiversité, ainsi

¹⁰ au sens de la F.A.O. : un système alimentaire durable est un système « ayant de faibles conséquences sur l'environnement, qui contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les régimes alimentaires durables contribuent à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes, sont culturellement acceptables, économiquement équitables et accessibles, abordables, nutritionnellement sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines ». Repris du rapport à venir « On mange quoi demain ? Vers un système alimentaire durable en Auvergne-Rhône Alpes, page 3

que PPE (Programmations pluriannuelles des Energies), sans oublier la PAC, ont été véritablement élaborées de façon cloisonnée, en silo et leur cohérence fait pour le moins défaut. Il est nécessaire que les pouvoirs publics et les organismes qui recensent les ressources en biomasse comme FranceAgriMer, même si cet acteur peut sembler éloigné des contrées régionales de prime abord, et l'ADEME, régulent leur utilisation et organisent le marché pour éviter une surexploitation des ressources. L'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de Schéma régional biomasse AuRA est à cet égard, à réellement prendre en compte, tant sur les perspectives d'impacts du changement climatique, sur l'évolution de la production de biomasse que sur la question de l'anticipation précautionneuse de la gestion quantitative de l'eau dans ses différents usages.

Le maintien des équilibres biologiques nécessite d'être systématiquement analysé. La vigilance doit être de mise pour que le terme de « bioéconomie » ne se résume pas à une économie issue du vivant, mais ambitionne véritablement une économie vertueuse pour la préservation de l'environnement.

De façon opérationnelle, pour revenir à l'avis sur le Schéma régional Biomasse soumis au votre de notre assemblée aujourd'hui, l'axe 2 sur la Combustion aurait également mérité un focus sur un point spécifique : celui de systématiser l'élaboration et la mise en place de Plans d'Approvisionnement Territoriaux, qui permettent d'organiser l'approvisionnement local en bois industrie/énergie et en bois d'oeuvre, tout en évitant les conflits d'usages entre acteurs économiques et échelles territoriales. A titre d'exemple, une centrale thermique électrique de dimension inter-régionale approvisionnée en biomasse pourrait aisément venir concurrencer les filières locales, réseaux de chaleur, etc, qui se développent de plus en plus aujourd'hui.

Pour compléter l'analyse, une variable en lien avec le Climat mériterait d'être apportée au document dans les préconisations communes à la méthanisation et à la combustion (axe 3-préconisation 9). Au-delà de "Diligenter une étude prospective pour analyser les évolutions de l'agriculture et de la sylviculture", il conviendrait probablement de "Diligenter une étude prospective de l'impact du changement climatique sur l'avenir de l'agriculture et de la sylviculture AuRA". L'évolution du climat impactera de plus en plus le vivant et nos modes de vie ; une vision intégrée des travaux du CESER incluant ce paramètre apparaît aujourd'hui incontournable.

Pour conclure mon propos, la pertinence de cet avis du CESER sur la Biomasse est à souligner et je confirme que je le voterai avec grand intérêt. Parallèlement, mon attention se focalise toutefois sur la sobriété énergétique. Nos civilisations regorgent de créativité technologiques. Pourtant les préconisations du GIEC pour atténuer le changement climatique peinent à être au centre de nos choix de société. La sobriété énergétique mérite véritablement de constituer un préalable au développement de toutes les dispositions pour accentuer le mix énergétique.

Je vous remercie de votre attention.

► INTERVENTION DE MANON DOYELLE, AU NOM DES COLLEGES 3 ET 4


Messieurs les président.es, cher.es collègues,

En début d'année, notre assemblée a été saisie pour se prononcer en avis sur le plan régional biomasse.

Ce qui devait être un temps de travail réduit pour le groupe d'étude constitué, a vu grâce au report de présentation en assemblée plénière du Conseil régional, l'opportunité d'approfondir notre réflexion et de l'enrichir par des visites de terrain.

Le plan régional construit autour des axes méthanisation et combustion, apporte en concertation avec un grand nombre d'acteurs concernés, un des outils nécessaires à la préservation environnementale et d'aide à la neutralité carbone souhaitée en 2050.

Comme constaté lors de nos déplacements, les solutions présentées sont dans l'ensemble, déjà implantées avec succès en Auvergne Rhône Alpes. Cependant, si l'alternative de réduction des déchets par la valorisation économique, ne peut que remporter l'adhésion de nos collègues,



certaines précautions sont nécessaires afin de maintenir les bénéfices élémentaires de cette filière en développement. Parmi ces attentions, nous citerons :

- Avoir pour priorité la préservation de la qualité des sols et de leur exploitation, en évitant la pollution par des digestats impurs ou par un usage excessif des parcelles à destination des cultures intermédiaires à vocation énergétiques (CIVE)
- Respecter l'usage primaire et la vitalité de la forêt, premier écosystème terrestre et réservoir de CO₂ en privilégiant une exploitation raisonnée et durable tout en assurant son renouvellement
- Préserver les haies comme refuge de biodiversité et protection naturelle en limitant la consommation de bois qui en est issu uniquement par nécessité d'entretien
- Conserver une réflexion prospective sur l'approvisionnement des combustibles en lien avec l'appauvrissement à venir des ressources naturelles
- Engager un dialogue territorial avec les citoyens lors d'implantations de méthaniseurs, sur les éventuelles nuisances, tout en les préservant de pollutions atmosphériques
- Valoriser les microprojets et le soutien aux acteurs locaux sur des périmètres d'approvisionnement et de distribution restreints

La mise en œuvre du plan régional biomasse sous réserve des vigilances énoncées dans le rapport, est une solution économique et écologique opportune pour les déchets déjà produits et vierges de perspectives. Ce bénéfice se conditionne à une exploitation pragmatique locale et limitée aux ressources disponibles, ainsi qu'à une pédagogie citoyenne bienveillante envers ces réponses à l'actuel défi de la transition énergétique.

Par ailleurs, les collègues 3-4 se réjouissent que de nombreux sujets liés à l'environnement soient à l'étude durant cette mandature, en particulier lorsqu'ils émanent de saisines du Conseil Régional. Notre représentation d'acteurs solidaires et environnementaux espère un engagement politique fort et une prise en considération positive des préconisations du Ceser.

Sous réserve d'expression personnelle, les collègues 3 et 4 voteront favorablement cet avis. Je vous remercie.

RÉSULTATS DES VOTES



152
VOTANTS

152 ONT VOTE POUR

0 A VOTE CONTRE

0 S'EST ABSTENU

0 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BENCHARAA Myriam				
		BREUIL Irène				
		DUBOISSET Gilles	x			
		DUPLAIN Jocelyne	x			
		PARAIRE Daniel	x			
		RENIE Stanislas				
		SIQUIER Marie-Amandine	x			
		VAYLET Jean				
		VEYRE de SORAS Christine	x			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	x			
		CHARVERON Philippe	x			
		LE JAOUEN Eric	x			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée	x			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON -THURA Séverine	x			
		DUBOSCQ Hervé	x			
		STOJANOVIC Sandrine	x			
		TARLIER Bruno	x			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	CABUT Bruno				
		DESPRET Françoise				
		GUISEPPIN Dominique				
		JOUVANCEAU Pascale	x			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	x			
		LATAPIE Didier	x			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth	x			
		PEYREFITTE Carole	x			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	x			
		BLANC Dominique	x			
		MARCAGGI Christophe	x			
		ROBERT Anne-Marie	x			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	x			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	x			
CLEMENT Florence		x				
MARTEL Alain		x				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	France Chimie Aura	FURMINIEUX René-Pierre	x			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	x			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	x			
		PFISTER Françoise	x			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	x			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	x			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	x			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	x			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	x			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	x			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	x			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain				
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick	x			
		FLAUGERE Jean-Luc	x			
		THOMASSON Pascale	x			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	x			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	x			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	COTTIER Sandrine				
		LEROY Jérémy	x			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	x			
		ROUX Annie	x			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	x			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	CHAVOT Christophe				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	x			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BASCOULERGUE Gisèle	x			
		BENSELLA Lynda	x			
		BERAUD Catherine	x			
		BOUVERET Lise	x			
		BOUVIER Bruno	x			
		CANET Fabrice	x			
		DA COSTA Rosa	x			
		FATIGA Antoine	x			
		FAURE Philippe	x			
		GELDHOF Nathalie	x			
		GUICHARD Karine	x			
		HOURS Eric	x			
		MARGERIT Laurence	x			
		MURCIA Jean-Raymond	x			
		NATON Agnès	x			
		PUTOUX Laurent	x			
		RODRIGUEZ Vincent	x			
		TOURNEUX Stéphane	x			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	x			
		BOLF Edith	x			
		DUPUIS Steve	x			
		FASOLA Blanche	x			
		GUILHOT Jean-Marc	x			
		GUILLOT Daniel	x			
		JUYAUX-BLIN Christian	x			
		LAGNIER Christine	x			
		LAMOTTE Bruno	x			
		LOZAT Jean-Luc	x			
		MORAIN Marie-Christine	x			
		MORISSE François	x			
		NINNI Agnès	x			
		RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	x			
		ROUSSY Delphine	x			
		SIVARDIERE Patrick	x			
VRAY Annick	x					

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BERTHIER Jeannine				
		BLACHON Eric	x			
		BOCHARD Frédéric	x			
		DELAUME Colette	x			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	x			
		PICHOT Arnaud				
		ROUVEURE Gisèle	x			
		SAMOUTH Pascal	x			
		SEGAULT Hélène	x			
	VINCIGUERRA Pio					
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GAUDIN Valérie				
		GRANDJEAN François	x			
		LAURENT Bernard	x			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	x			
		CARCELES Robert	x			
		CARUANA Laurent	x			
		GALLIEN Sylvie	x			
		GILBERT Madeleine	x			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	x			
		HAMELIN Catherine	x			
MUSSET Sophie		x				
MYC Michel		x				
Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	x				
Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise					
	VELARD Patrick					
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	x			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	VIALLE Alain	x			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	x			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	x			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	x			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	GEINDRE Catherine				
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînés ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	x			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	x			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	RAYNAUD Frédéric				
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	x			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	x			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias				
		BOUABDALLAH Khaled				
		DUMASY Lise				
		MEZUREUX Nathalie	x			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAPE, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	x			
		SAGOT Fabrice				
		GALLO Anaïck	x			
		ZAYET Zihar	x			
	Association Lyon place financière et tertiaire	LAC Jean-Pierre	x			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	x			
		MONNET Alexis	x			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BROUSSAS Paulette	x			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BARRETT Charlotte	x			
		MEKEDDEM Nassim	x			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	x			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	x			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	x			
		VIGNAT Josette	x			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	x			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	x			
		ROSENBERG Armand				
	Accord association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du Patrimoine	NUIRY Jean-Bernard	x			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	x			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	x			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	x			
	Accord ARRÄHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	x			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel				
		GRATALOUP Sylvain	x			
		Non désigné				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	x			

COLLÈGE	ORGANISATION	NOM	POUR	CONTRE	ABST	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	DEMAGNY Jean-Pierre	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				
		PROFIT Linda				
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

CONTACTS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE ADJOINTE

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

CHARGÉE D'ÉTUDES

Elodie ROSSET

elodie.rosset@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 46

CONTACT PRESSE

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser

AVIS

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi pour rendre un avis sur le schéma régional biomasse proposé par le Conseil régional. Il émet un avis favorable sous réserve. Il complète cet avis en formulant 11 préconisations et 4 vigilances.

BIOMASSE | BOIS-ÉNERGIE | MÉTHANISATION | ENERGIE RENOUVELABLE | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Crédits photos : 123 RF / © Michel Pérès

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser